

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 17 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 12/10/2023

Date de publication : 17/10/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GÉA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Sylvie MEUNIER), Anne CHARRÉ (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BONNOUVRIER

<< >>

AFFAIRE 2023.053 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE « LE BAS FRÈNE »

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 3 octobre 2022 avec le bureau d'études A'DAO URBANISME pour les travaux de réhabilitation de la Résidence « Le Bas Frêne ».

Le projet prévoit d' :

- Adapter la voirie aux différents usages ; étudier l'aménagement de liaisons douces
- Repenser l'aménagement des espaces publics (stationnement, espaces verts) en s'inscrivant dans la gestion différenciée
- Répondre aux problématiques de densification urbaine en identifiant des zones potentiellement constructibles
- Désimperméabiliser les sols et encourager la gestion intégrée des eaux pluviales
- Rénover l'éclairage public de la Résidence

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet (AVP) se décompose de la manière suivante :

Travaux	Estimation en € H.T.
TRAVAUX	407 389,85 €
REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES	42 783,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE ARRET DE BUS	11 693,00 €
TOTAL HT	461 865,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'Avant-Projet pour les travaux de réhabilitation de la résidence « Le Bas Frêne ».

VALIDE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase AVP, qui s'élève au total à 461 865,85 € HT, soit 554 239,02 € TTC.

VALIDE les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 25 217,87 € HT, soit 30 261,45 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution du marché de travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

